

# MAIRIE DE HARDINVEST

1 bis rue de la Mairie  
50690 HARDINVEST

Téléphone 02.33.52.02.16

## REUNION DU 11 DECEMBRE 2014

Le onze décembre deux mille quatorze à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, Mme Arlette VIDEGRAIN, M. Christian EUGENIE, Mme Chantal HUBERT, Mme Isabelle GAMACHE, M. Anthony DAVOURIE, M. Christophe POLIDOR, M. Benoit MARTYN, M. Eric RULIER, Mme Virginie LE POITTEVIN, M. Grégory NEEL, Mme Marie-Hélène LANGLET, M. Jean-Yves LAURENT, M. Yann LANVELOT.

Etaient absents excusés : M. Laurent LE MARQUIS (pouvoir à M. EUGENIE)

Secrétaire de séance : M. Anthony DAVOURIE

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Maîtrise d'œuvre des travaux de l'Eglise
- Prise en charge de l'assurance du régisseur
- Factures d'achat de sable et d'extincteurs

Accord unanime de l'assemblée

Le compte-rendu de la séance du 24 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Début de la séance : 18h30

\*\*\*\*\*

## PERSONNEL

111214-146 ANNULE ET REMPLACE 231014-123

Vêtements de travail Adjointes techniques

Sont présentés au Conseil Municipal, les titres, destinés à la commune de Saint-Martin-le-Gréard, d'un montant de :

- 70,88 € TTC
- 68.35 € TTC

relatifs à l'achat de vêtements de travail, en 2014, pour les deux adjoints techniques employés sur les deux communes.

Le calcul a été établi au prorata du temps de travail des agents sur chacune des communes :

- 16/36ème sur Saint-Martin-le-Gréard et 20/36ème sur Hardinvast pour le premier agent
- 16/32<sup>ème</sup> sur chacune des communes pour le deuxième agent.

Le Conseil Municipal après délibération valide à l'unanimité ces titres.

Voix pour : 12  
Voix contre : 0  
Absentions : 0

111214-147

Assurance régisseur

Dans le cadre des régies cantine/garderie et salle polyvalente, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre en charge le paiement de l'assurance de Madame BROTSCHI, pour la durée du mandat.

Voix pour : 12  
Voix contre : 0  
Absentions : 0

Divers

Les entretiens individuels annuels ont commencé.

**ECOLE**

Suite à des problèmes d'absences de personnels, les élus se sont mobilisés pour assurer la garderie du midi et du soir ainsi que les animations périscolaires.

Le spectacle organisé par l'association des parents d'élèves et le repas de Noël du restaurant scolaire sont prévus le mardi 16 décembre.

**CANTINE/GARDERIE**

Les effectifs de la cantine sont au maximum avec des pics de présence jusqu'à 73 enfants.

**MAIRIE**

111214-148

Achat extincteurs

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une facture de l'UGAP relative à l'achat de 2 extincteurs, afin de renouveler une partie du parc.

Considérant que le prix unitaire TTC de ces biens est inférieur à 500 €,  
Considérant qu'il s'agit de biens durables,  
Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider :

- Le devis de l'UGAP, d'un montant de 138,82 €HT (soit 166,58 TTC) pour l'achat des extincteurs et d'imputer cette dépense en section d'investissement à l'article 2188 du Budget Primitif 2014.

Voix pour : 12  
Voix contre : 0  
Absentions : 0

### **18H47 Entrée en salle de Madame Isabelle GAMACHE**

Monsieur le Maire dresse la liste des contrats de maintenance souscrits par la commune :

- Chaudière école
- Géothermie Mairie
- Extincteurs
- Défibillateur
- Informatique
- Installations téléphoniques
- .....

Afin de faire baisser le coût de ces prestations, un marché à bons de commandes va être lancé par la CCDD.

### **LOTISSEMENT LE CLOS DE L'EGLISE**

111214-149

#### Intégration de frais d'études

Suite aux travaux d'étude réalisés dans le cadre de l'aménagement des abords de la Mairie, Monsieur le Maire propose l'intégration de ces frais au programme de travaux correspondant, à savoir :

- Article 2031/041 « frais d'études » investissement recettes :+ 4 293.64€
- Article 2315/041 « immobilisation en cours » investissement dépenses : + 4 293.64€

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Voix pour : 13  
Voix contre : 0  
Absentions : 0

### **111214-150 ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 141113-120**

#### Avenant n°2 – Ets MESLIN : marché réalisation des travaux VRD

Pour faire suite à l'offre des établissements MESLIN, retenue par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2012 et à l'avenant n°1 validé par le Conseil Municipal en date du 24 janvier 2013, un nouvel avenant est présenté au Conseil Municipal. Il porte le montant du marché à 248 070,84 € HT, ce qui correspond à une plus-value de :

- 1 678,24 € HT pour le lotissement
- 1 483,00 € HT pour les abords de la Mairie

Le Conseil Municipal, après délibération, valide cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le

signer.

Voix pour : 13  
Voix contre : 0  
Absentions : 0

## **LOTISSEMENTS**

111214-151

### Avenant n°3 – SARL Paysages RATEL

Un avenant concernant le lot n° 3 « aménagement paysager des abords de la Mairie et du lotissement communal », du marché portant sur la "réalisation des travaux VRD et des espaces verts pour la desserte d'un lotissement de 8 parcelles et de l'aménagement des abords de la mairie", est présenté au Conseil Municipal.

Ce 3<sup>ème</sup> avenant fait suite aux avenants :

- N°1 dont l'objet est la renonciation à l'avance forfaitaire : article B4 cochée sur l'acte d'engagement validé par la délibération 100513-46 du Conseil Municipal.
- N°2 dont l'objet est l'actualisation du prix de l'INDEX TP01 (permettant le calcul de l'actualisation de prix facturée par l'entreprise RATEL) qui n'a pas été précisée dans le CCAP, validé par la délibération 121213-130 du Conseil Municipal.

Et correspond à une moins value :

- De – 198,58 € pour les abords de la Mairie
- De – 7 835,95 € pour le lotissement

portant le marché à 36 568,83 € (soit 29 014,01 € pour les abords Mairie et 7 554,82 pour le lotissement).

Le Conseil Municipal, après délibération, valide cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Voix pour : 13  
Voix contre : 0  
Absentions : 0

Des conteneurs d'Ordures Ménagères ont été distribués aux propriétaires du lotissement le Clos de l'Eglise. Une plateforme pour le ramassage sera aménagée en bas du lotissement afin que le camion n'ait pas à y entrer, le demi-tour y étant interdit.

La modification du Permis d'aménager a été validée par les propriétaires des 7 lots.

Un contrôle fiscal sur le budget du lotissement aura lieu semaine 51, afin de vérifier notamment le calcul des taxes et de la TVA.

**19h06 Entrée en salle de Monsieur Jean-Yves LAURENT**

## **VOIRIE**

### Etude de devis

Des devis ont été demandés pour des travaux de voirie :

- au Ribet
- dans le virage du Rocher
- du Rocher au bourg (création d'un trottoir)

## **EGLISE/CIMETIERE**

111214-152

### Devis cave-urnes

Les 4 caves-urnes du cimetière sont désormais occupés, afin d'en installer 4 nouveaux, des devis ont été demandés.

Une seule proposition tarifaire étant arrivée à ce jour, le Conseil Municipal après délibération, décide de donner pouvoir à la commission cimetière pour étudier les offres à venir et retenir la mieux-disante.

Voix pour : 14  
Voix contre : 0  
Absentions : 0

111214-153

### Répartition du produit de l'octroi des concessions

Conformément à la loi n°96-142 du 21 février 1996 abrogeant l'article 3 de l'ordonnance du 6 décembre 1843 qui avait posé le principe « qu'aucune concession ne pourra avoir lieu qu'au moyen du versement d'un capital dont deux tiers au profit de la commune et un tiers au profit des pauvres ou des établissements de bienfaisance » (en l'occurrence le CCAS), le conseil Municipal, après délibération décide de répartir de la manière suivante le produit de l'octroi des concessions :

- Concessions classiques
  - 2/3 pour la commune
  - 1/3 pour le CCAS
- Concessions cave-urnes
  - totalité pour la commune afin de la dédommager de l'achat du monument

Voix pour : 14  
Voix contre : 0  
Absentions : 0

## **19h20 entrée en salle de Monsieur Grégory NEEL**

111214-154

### Choix de la maîtrise d'œuvre des travaux de l'église

Suite à la consultation lancée fin octobre 2014 pour la maîtrise d'œuvre des travaux à réaliser dans l'église auprès de quatre entreprises. Une offre a été reçue.

Monsieur le Maire présente donc la proposition d'honoraires déposée par le Cabinet Jean-Charles de SEZE, architecte du patrimoine pour la mission de :

- relevé des existants
- réalisation des plans
- rédaction d'un CCTP
- Appel d'offres avec analyse des offres
- Passation des marchés
- Suivi de chantier avec 1 rendez-vous hebdomadaire et compte rendu
- Comptabilité du chantier
- Réception du chantier.

Le montant des honoraires demandé est de 9 % HT du montant des travaux auquel sera ajoutée la TVA en vigueur.

Après délibération, le Conseil Municipal valide cette proposition.  
Cette dépense sera imputée en section d'investissement, à l'article 2313 du BP 2015.

Voix pour : 15  
Voix contre : 0  
Absentions : 0

Concernant la peinture murale située derrière l'autel, le Conseil Général et la Fondation du Patrimoine ont été consultés. Ces représentations étaient plutôt communes dans les années 1950. La réfection de cette peinture serait envisagée.

### **SALLE POLYVALENTE**

Des devis ont été demandés pour les travaux de pose de ouate dans la salle. Une seule proposition a été réceptionnée à ce jour.

Les propositions à venir seront mises à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

La réfection du chauffage de la salle est toujours à l'étude.

### **STADE**

111214-155

#### **Achat de sable**

Pour remplir les différentes perforations, pour aider à contrôler le feutrage, pour favoriser la perméabilité, il a été procédé au sablage du grand terrain de football d'Hardinvest. Pour se faire, deux semi-remorques de sable 0/4 SC (61.120 tonnes) ont été commandés à la SABCO située à Lieusaint.

Après délibération, le Conseil Municipal valide la facture de la SABCO d'un montant HT de 1 289,02 € soit 1 546,82 €

Cette somme sera imputée en section d'investissement, à l'article 2313 du BP 2014.

Voix pour : 15  
Voix contre : 0  
Absentions : 0

## **ACCESSIBILITE**

### Loi d'accessibilité programmée (Ad'AP)

Afin que soit appliquée la loi de 2005 donnant 10 ans aux établissements recevant du public pour être accessibles à tous, une nouvelle réglementation est à l'étude.

Celle-ci accorderait du temps en échange d'engagements précis et de la programmation des travaux et de leur financement. Les règles d'accessibilité devraient également être assouplies et l'adaptabilité de l'existant serait privilégiée, réduisant ainsi les contraintes et le coût de ces travaux.

Le dossier Ad'AP sera à déposer au plus tard en octobre 2015.

La commune étant dotée d'un établissement de 4<sup>ème</sup> catégorie (la salle polyvalente), elle aura 6 ans pour se mettre en conformité.

### Rapports Socotec

Un rendez-vous a été fixé avec Socotec afin d'avoir un décryptage des diagnostics établis.

Madame VIDEGRAIN présente les anomalies constatées par Socotec précisant leur coût et les remarques émises par la commission accessibilité lors de sa réunion du 10 décembre.

Le coût de cette mise en accessibilité s'élèverait à 130 000 € pour la commune et 20 000 € pour l'association AJLF (la salle paroissiale).

## **Point sur le Budget**

Monsieur le Maire présente un point sur le budget.

La Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'état aux communes sera progressivement diminuée de 30 %, jusqu'en 2017, afin de contribuer au redressement de l'état.

## **CCDD**

### Réunion du Conseil Communautaire du 09/12/2014

Cette réunion portait notamment sur :

- l'attribution de marchés :
  - exécution des branchements et canalisations E.U. (eaux usées) et A.E.P. (adduction d'eau potable)
  - assurances
  - fourniture d'un camion porteur 19 tonnes et d'une benne à ordures ménagères (dont livraison prévue été 2016) Dans l'attente de ce matériel, un camion de ramassage est mis à disposition par la communauté de Communes des Pieux.
- Le déploiement de la fibre optique sur la CCDD dont le programme doit être présenté par Manche Numérique
- La reprise de l'instruction des ADS (Autorisations des droits du sol) par leurs services
- .....

Les Vœux de la CCDD seront présentés le 16 janvier.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Remerciements du comité d'animation de la Tollevastaise pour la contribution de la commune au bon déroulement de l'édition 2014.
- Présentation de la Société Saint-Vincent-de-Paul, réseau de charité international, présent notamment sur Cherbourg avec 3 conférences qui couvrent différents secteurs dont celui de Douve Divette, et qui souhaite se faire connaître auprès des Mairies, CCAS afin de proposer aux personnes qui en ont nécessité, différentes formes d'aides.
- Syndicat d'électrification de Bricquebec  
Sa dissolution a été décidée et l'adhésion au SDEM (région saint-Lô) pourrait intervenir au 1<sup>er</sup> mai 2015.
- Les vœux du Maire auront lieu le samedi 17 janvier 2015.

**Séance levée à 20h48**